

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU 16 JANVIER 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Pechabou, légalement convoqué le dix janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Dominique SANGAY, Présidente.**

Présents : AZAM Didier, CHARABIANI Haleh, DE FILLIPIIS Olivier, LIDY Blandine, SANGAY Dominique, VERLHAC Gilles

Absents excusés : CAMPILLA Emilie, DELPECH Jacques. MAS Audrey,

Procuration : néant

Secrétaire de séance : AZAM Didier

La séance est ouverte à 19h00

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2023
- 3 Démission de Monsieur Jacques DELPECH
- 4 Bilan de l'année 2023
- 5 Etude d'un dossier d'aide sociale
- 6 Questions diverses

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Didier AZAM est désigné secrétaire de séance

**Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2023**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**Démission de Monsieur Jacques DELPECH**

Madame la Présidente informe le conseil d'administration de la lettre de démission de Monsieur Jacques DELPECH, membre nommé du CCAS par arrêté du maire n°115-2020 en date du 29 juin 2020.

Elle rappelle la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des régions, départements et commune, le Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du Conseil Municipal n°2020-25 du 09 juin 2020 fixant à quatre le nombre d'élus appelés à siéger auprès du CCAS.

Elle rappelle également que le conseil d'administration comprend, outre la Maire, pour partie des membres élus au scrutin secret à la majorité absolue des voix par le Conseil Municipal en son sein et pour partie des membres nommés directement par le Maire parmi les représentants des associations sociales ou caritatives au titre desquelles figurent obligatoirement les personnes suivantes :

- 1 membre des associations familiales (UDAF)
- 1 représentant des associations des personnes âgées du Département
- 1 représentant des associations des personnes handicapées du Département
- 1 représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Elle précise d'une part, que l'arrêté susvisé désignait membres du CCAS :

- Maryse OLLIER
- Didier AZAM
- Jacques DELPECH
- Audrey MAS

Et d'autre part, qu'à la suite du décès de Madame Maryse OLLIER, représentante des associations familiales (UDAF), Monsieur Gilles VERLHAC, a été nommé pour la remplacer par arrêté n°2021-22 du 14 juin 2022 (candidature acceptée par l'UDAF par mail en date du 14 juin 2022).

Elle propose de nommer par arrêté Madame Fatima ABOUS, habitante de Pechabou qui s'est portée candidate. Les membres du Conseil accueillent favorablement cette candidature.

## Bilan de l'année 2023

### Actions sociales

Madame la Présidente rappelle que face à un nombre croissant de personnes confrontées à des difficultés d'ordre social, à des démarches souvent complexes et à la multiplicité des acteurs, il est apparu nécessaire aux élus de mettre en place un véritable accueil social de proximité et ainsi mieux coordonner et structurer les réponses apportées aux personnes.

Ainsi, le service social reçoit de nombreuses demandes de rendez-vous et d'appels téléphoniques pour solliciter soit une aide financière, soit un accompagnement social pour diverses démarches.

- L'agente sociale a validé sa formation « aidant connect », elle est donc habilitée à aider, accompagner et orienter les personnes dans leurs démarches administratives. Plus d'une cinquantaine de personnes ont été accompagnées et orientées cette année.
- 4 dossiers « obligations alimentaires » ont été traités.
- Des aides financières ont été octroyées :
  - à 4 familles pour les inscriptions aux activités culturelles et sportives. (valeur 280€)
  - à 3 familles en bons alimentaires (valeur 500€)
  - à 2 personnes en aide financière aux charges locatives (valeur 1056€)
- En matière de demande de logements sociaux, plus d'une trentaine de demandes a été déposée au service social). A la demande des bailleurs sociaux décideurs en la matière, 3 de ces dossiers ont été suivis par notre agente sociale. Ces 3 familles ont accédé à un logement social sur la commune.
- Plus d'une vingtaine de personnes bénéficie d'un suivi visite à domicile.
- Dans le cadre du registre des personnes vulnérables, 26 personnes se sont inscrites (19 personnes seules et cinq couples). Ces dernières font l'objet d'un suivi particulier (appel régulier durant période de canicule ou de grand froid).

### Activités/ateliers

- Madame la Présidente souligne le succès du CLAS (Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité) dont l'objectif d'offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'école, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Cette action est soutenue par la caisse d'allocations familiales et le Sicoval.  
Une vingtaine de personnes bénévoles encadrent une douzaine d'enfants en présence régulière.
- Un atelier *café des parents* a lieu une fois par semaine avec un docteur en psychologie et l'agente sociale. Soutenu par l'association Regards, il réunit les parents de jeunes enfants, d'adolescents et de jeunes qui échangent sur leurs questions, leurs inquiétudes et leurs joies, en matière de réussite éducative. Il accueille une moyenne de 5 personnes à chaque séance.
- Un atelier *café des aidants* propose quant à lui une halte d'amitié, de rencontre et de soutien psychologique aux personnes aidantes familiales qui soutiennent un enfant ou un proche en situation de handicap ou atteint d'une maladie grave. Le groupe se réunit une fois par mois et accueille en moyenne 8 personnes à chaque séance.
- Madame la Présidente explique que Pechabou s'est pleinement associé à la démarche d'E-inclusion initié par le Sicoval et est acteur public, avec les communes membres du Sicoval, du projet « territoire d'actions pour un numérique inclusif ». Depuis le début d'année 2022, Pechabou accueille deux fois par semaine un atelier numérique animé par le Sicoval afin de transmettre les compétences nécessaires à l'utilisation des outils numériques et ainsi favoriser l'autonomie et l'inclusion des publics fragiles, jeunes et moins jeunes.  
6 personnes fréquentent assidûment les ateliers numériques qui sont personnalisés et sont, cette année, encadrés par quatre/cinq bénévoles.
- La commune participe au déploiement d'actions de sensibilisation en faveur d'une alimentation plaisir adaptée aux besoins des seniors en participant au projet d'ateliers culinaires Nutrimania dont les séances se dérouleront en trois temps : une animation interactive en lien avec la nutrition, une mise en pratique grâce à la réalisation de recettes réalisées en commun, une dégustation partagée. Le programme est le suivant : bien manger pour bien vivre ; mon alimentation ; la fourchette à la retraite ; le vrai-faux des étiquettes alimentaires ; et si on mangeait plus végétal ; papote et popote. 6 ateliers « Le bon sens dans mon assiette » ouverts aux plus de 60ans, complets à chaque fois, ont eu lieu en 2023.
- Le repas intergénérationnel, qui a lieu une fois par mois, accueille en moyenne 25 personnes. Le repas des aînés a accueilli cette année 93 personnes et 2 repas ont été apportés à domicile.
- 10 entrées pour un cirque ont été offertes (remises aux familles selon QF). Des entrées gratuites à la piscine ont été offertes à 16 familles.
- La collecte de dons de jouets au bénéfice des « resto du cœur » a connu un franc succès avec cette année une collaboration très positive de l'Association des Parents d'Elèves.

**DELIBERATIONS****Délibération n°2024- 01****Objet : Demande d'attribution d'aide sociale – Dossier 2024-01-KA**▪ **Exposé des motifs**

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée une demande émanant d'une administrée âgée 41 ans qui réside à Pechabou depuis avril 2021, vit avec son mari et leurs 3 enfants (5 ans, 10 ans et 14 ans). Elle travaillait quelques heures par semaine en tant qu'agent d'entretien pour une association. Elle n'a pas de permis de conduire et c'est donc son mari qui effectuait les trajets entre les différents domiciles des particuliers.

Pour raison de santé, ce dernier n'est plus en capacité de conduire. L'activité de Madame nécessitant un moyen de locomotion afin de s'adapter aux horaires variables et aux lieux de travail parfois éloignés et n'ayant plus la possibilité d'être conduite à son travail, cette administrée a dû arrêter son activité professionnelle. Elle passe actuellement le permis de conduire, elle a déjà obtenu le code de la route.

Elle a bénéficié d'une aide pôle emploi qui a couvert les vingt premières heures de conduite. Cependant Madame doit effectuer des heures de conduite en complément qui ne sont pas prises en charge par pôle emploi.

Les ressources mensuelles du foyer sont de 2346,72 €, les dépenses mensuelles s'élèvent à 1517,91 € auxquelles s'ajoute une dette mensuelle qui s'élève à 202,02 €

Cette administrée sollicite l'aide du Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 247,67€ pour le règlement de la facture due à l'auto-école.

Après étude du dossier et compte tenu de la situation financière de cette dame, Madame la Vice-Présidente propose à l'assemblée de lui venir en aide.

▪ **Délibération**

***L'exposé de Madame la Vice-présidente entendue, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, décident :***

- ***D'attribuer une aide financière à cette administrée en réglant directement la somme de 247,67 € à l'auto-école sur présentation de la facture indiquant le reste à payer.***
- ***De mandater Madame la Présidente pour signer les documents s'y afférents.***

**Questions diverses****Projets 2024**

- Ateliers "mémoire". Objectif : renforcer les fonctions cognitives des personnes âgées
- Café "papote". Objectif : réunir des gens pour les sortir de l'isolement
- Poursuivre les ateliers Nutrimania
- Sorties 2024 à prévoir

La séance est levée à 20h05.

Dominique SANGAY  
Présidente du CCAS



Didier AZAM  
Secrétaire de séance

